



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission : 10 septembre 2021

Date de révision : 9 juillet 2024

Révision numéro 4

## 1. Identification

### Identificateur du produit

**Nom du produit** Lingettes désinfectantes multisurfaces sans rinçage Sani Professional

### Autres moyens d'identification

**Code(s) de produit** FS 0236-00 FRANÇAIS

**Synonymes** 4OA38401

**Numéro(s) d'enregistrement** EPA Reg. 9480-13

**Autres renseignements** Numéro(s) d'article : P56784, P66784, P27284, P29484, P26384 (boîtes) et M30472, M70172 (emballage mou)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Utiliser comme désinfectant sur les surfaces dures et non poreuses. Avant d'utiliser le produit, lire en entier et bien comprendre l'étiquette. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux directives indiquées sur l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible

### Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

#### Adresse du fabricant

Professional Disposables International, Inc.  
Two Nice-Pak Park  
Orangeburg, NY 10962-1376  
1 845 365-1700

#### Adresse du fournisseur

Professional Disposables International, Inc.  
400 Chestnut Ridge Road  
Woodcliff Lake, NJ 07677, États-Unis

### Numéro de téléphone d'urgence

**Téléphone d'urgence** Service de ressources d'urgence pour professionnels :  
1 800 633-8253 (Domestique Canada)  
1 801 699-0667 (International)

## 2. Identification du (des) danger(s)

### Classification

Liquides inflammables

Catégorie 3

**Apparence** Liquide transparent sur un matériau non tissé

**État physique** Lingette préalablement humidifiée.

**Odeur** d'alcool

## Éléments d'étiquette

### AVERTISSEMENT

#### Mentions de danger

Liquide et vapeur inflammables



#### Mises en garde - Prévention

Porter des gants/vêtements/lunettes de protection et un dispositif de protection du visage en conformité avec les protocoles de l'établissement.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, de la flamme nue et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer en utilisant ce produit.

Garder le contenant bien fermé.

Mise à la terre/liaison du contenant et du matériel de réception.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre la décharge statique.

Utiliser un équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant.

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer ou ôter immédiatement tous vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

#### Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, des produits chimiques secs ou de la mousse pour l'extinction

#### Mises en garde - Entreposage

Ranger dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

#### Mises en garde - Élimination

Éliminer le contenu/contenant dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### Autres renseignements

Nocif pour les organismes aquatiques avec effets nocifs à long terme pour les organismes aquatiques

**Toxicité aiguë inconnue** 5,42 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.

5,42 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (gaz)

5,42 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (vapeur)

5,42 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (poussière/brume)

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substance

Sans objet.

#### Mélange

Synonyme  
s

4OA38401.

Nom chimique	N° CAS	Poids-%	Numéro de registre de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (numéro de registre LCRRMD)	Date de l'enregistrement au titre de la LCRRMD et date d'exemption accordée (le cas échéant)
Alcool isopropylique	67-63-0	7 - 12	-	-
Alcool éthylique	64-17-5	3 - 8	-	-
EDTA tétrasodique	64-02-8	< 1	-	-

#### 4. Mesures de premiers soins

##### Description des mesures de premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette FS au médecin présent.
<b>Inhalation</b>	Si des symptômes apparaissent, emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si une irritation ou d'autres symptômes persistent.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune intervention de premiers soins ne devrait être requise. Consulter un médecin si une irritation apparaît et persiste.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion est peu probable dans le cas des produits solides. Aucune intervention de premiers soins n'est requise lorsque de petites quantités sont portées des mains à la bouche.
<b>Autoprotection des secouristes</b>	Retirer toute source d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est au courant de la ou des matières en cause, prendre des précautions pour se protéger et prévenir la propagation de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle au besoin. Consulter la section 8 pour obtenir plus de renseignements.

##### Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

##### Indication de la nécessité d'une attention médicale immédiate et d'un traitement particulier

**Remarque à l'intention des médecins** Traiter symptomatiquement.

#### 5. Mesures de lutte contre les incendies

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone (CO2). Pulvérisation d'eau. Mousse antialcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	MISE EN GARDE : L'utilisation d'eau pulvérisée pour combattre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Dangers spécifiques découlant du produit chimique</b>	Risque d'inflammation. Tenir le produit et le contenant vide loin de la chaleur et des sources de feu. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec de l'eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux règlements locaux.
<b>Données d'explosion</b>	
<b>Sensibilité à l'impact mécanique</b>	Aucune.
<b>Sensibilité aux décharges statiques</b>	Oui.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets contre les incendies mettant en cause des produits chimiques ou survenant dans des espaces clos. Utiliser un équipement de protection individuelle conformément au protocole de l'établissement.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle au besoin. Consulter la section 8 pour obtenir plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner les gens des déversements ou des fuites, et s'assurer qu'ils ne se trouvent pas en amont de la zone de déversement. ÉLIMINER toutes les sources de flamme (ne pas fumer, ne pas faire de flambées, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Faire attention au retour de flamme. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau déversé.

**Autres renseignements** Aérer la zone. Consulter les mesures de protection énumérées aux sections 7 et 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau déversé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Établir une digue bien avant le déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des voies navigables. Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre matériau non combustible et transférer dans des contenants pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Établir un barrage. Éponger à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions liées à la manipulation sécuritaire

**Conseils sur la manipulation sécuritaire** Utiliser un équipement de protection individuelle conformément au protocole de l'établissement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, de la flamme nue et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer en utilisant ce produit. Utiliser un raccordement de mise à la terre et de liaison équipotentielle lors du transfert de ce produit pour éviter les décharges électrostatiques, les incendies ou les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration locale. Utiliser des outils anti-étincelles et un équipement anti-explosion. Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Utiliser conformément aux instructions indiquées sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément à une bonne hygiène industrielle et à une bonne pratique de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger ni boire pas lors de l'utilisation de ce produit.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

**Conditions d'entreposage** Garder les contenants hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et d'autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Entreposer conformément aux règlements nationaux spécifiques. Éliminer conformément aux règlements locaux.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	TLV, ACGIH	PEL, OSHA	IDLH, NIOSH	
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL : 400 ppm TWA : 200 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m <sup>3</sup> (annulé) TWA : 400 ppm (annulé) TWA : 980 mg/m <sup>3</sup> (annulé) STEL : 500 ppm (annulé) STEL : 1 225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH : 2 000 ppm TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m <sup>3</sup> STEL : 500 ppm STEL : 1 225 mg/m <sup>3</sup>	
Alcool éthylique 64-17-5	STEL : 1 000 ppm	TWA : 1 000 ppm TWA : 1 900 mg/m <sup>3</sup> (annulé) TWA : 1 000 ppm (annulé) TWA : 1 900 mg/m <sup>3</sup>	IDLH : 3 300 ppm TWA : 1 000 ppm TWA : 1 900 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Alcool isopropylique 67-63-0	TWA : 200 ppm TWA : 492 mg/m <sup>3</sup> STEL : 400 ppm STEL : 984 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 200 ppm STEL : 400 ppm	TWA : 200 ppm STEL : 400 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 985 mg/m <sup>3</sup> STEL : 500 ppm STEL : 1 230 mg/m <sup>3</sup>
Alcool éthylique 64-17-5	TWA : 1 000 ppm TWA : 1 880 mg/m <sup>3</sup>	STEL : 1 000 ppm	STEL : 1 000 ppm	STEL : 1 000 ppm

### Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques

La ventilation générale est adéquate en conditions normales d'utilisation. Consulter l'étiquette du produit pour obtenir de plus amples renseignements.

### Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

#### Protection oculaire/ faciale

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec les yeux.

#### Protection des mains

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement pour éviter le contact du produit avec la peau.

#### Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécial n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Au besoin, se reporter au protocole de l'établissement concernant les vêtements de protection appropriés.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire en conditions d'utilisation normales. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il pourrait être nécessaire de ventiler et d'évacuer les lieux.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

#### État physique

Lingette préalablement humidifiée.

#### Apparence

Liquide transparent sur un matériau non tissé

#### Couleur

Blanc

#### Odeur

Alcool

#### Seuil olfactif

Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	9 - 12	(Liquide)
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Point d'ébullition/plage d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Point d'éclair	37,0 °C/98,6 °F	Aucune donnée connue
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune donnée connue
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée connue
<b><u>Autres renseignements</u></b>		
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Poids moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	0,9824	
Masse volumique liquide	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun sous-traitement normal.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Aucune connue selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucune connue selon les renseignements fournis.

## 11. Données toxicologiques

### Information sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Inhalation</b>	Non classé selon les données d'essais tirées de l'étude OPPTS 870.1300 sur l'inhalation aiguë qui ont donné lieu à un classement de toxicité de catégorie IV.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ce produit ne devrait pas causer d'irritation des yeux selon les données d'essais tirées de l'étude OPPTS 870.2400, Acute Eye Irritation Study, et qui ont donné lieu à un classement de toxicité de catégorie IV.

<b>Contact avec la peau</b>	Ce produit ne devrait pas causer d'irritation de la peau selon les données d'essais tirées de l'étude OPPTS 870.1200, Acute Dermal Toxicity Study, et qui ont donné lieu à un classement de toxicité de catégorie IV.
<b>Ingestion</b>	Non classé selon les données d'essais tirées de l'étude OPPTS 870.1100, Acute Oral Toxicity Study, et qui ont donné lieu à un classement de toxicité de catégorie IV.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

**Toxicité aiguë**

**Mesures numériques de la toxicité**

**Les valeurs suivantes sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du SGH**

<b>ATEmix (voie orale)</b>	15 420,00 mg/kg
<b>ATEmix (voie dermique)</b>	27 993,20 mg/kg
<b>ATEmix (inhalation-poussière/brume)</b>	61,8811881188 mg/l
<b>ATEmix (inhalation-vapeur)</b>	298,30 mg/l

**Toxicité aiguë inconnue** 5,42 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité inconnue  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.  
 Une part de 0 % du mélange est composée d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue.  
 5,42 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (gaz)  
 5,42 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (vapeur)  
 5,42 % du mélange est composé d'un ou de plusieurs ingrédients de toxicité aiguë par inhalation inconnue (poussière/brume)

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL 50, voie orale	DL 50, voie cutanée	CL 50, par inhalation
Alcool isopropylique 67-63-0	= 1 870 mg/kg (rat)	= 4 059 mg/kg (lapin)	> 10 000 ppm (rat), 6 h
Alcool éthylique 64-17-5	= 7 060 mg/kg (rat)	-	20
EDTA tétrasodique 64-02-8	= 1 658 mg/kg (rat)	-	-

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques de l'exposition à court et à long terme**

**Corrosion/irritation cutanée** Ce produit ne devrait pas causer d'irritation cutanée d'après les données d'essai.

**Lésions oculaires/irritation oculaire** D'après les résultats des tests, ce produit ne devrait pas causer d'irritation aux yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** N'est pas un sensibilisant cutané selon les données d'essai (OPPTS 870.2600, Skin Sensitization Study).

**Mutagénicité des cellules germinales** Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.

**Cancérogénicité** Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.

Le tableau ci-dessous indique si une agence a répertorié un ingrédient quelconque comme étant cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique 67-63-0	-	Groupe 3	-	X
Alcool éthylique 64-17-5	A3	1	Connu	X

**Légende**

**ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)**

A3 – Cancérogène pour les animaux

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 – Cancérogène pour les humains

**NTP (National Toxicology Program)**

Connu – Cancérogène connu

**OSHA (Occupational Safety and Health Administration, Department of Labor, États-Unis)**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Non dangereux selon les critères SIMDUT/OSHA.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Risque d'aspiration** Aucun renseignement disponible.

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Alcool isopropylique 67-63-0	CE 50 : > 1 000 mg/l (72 h, Desmodesmus subspicatus) CE 50 : > 1 000 mg/l (96 h, Desmodesmus subspicatus)	CL 50 : = 11 130 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : = 9 640 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : >1400000 µg/L (96 h, Lepomis macrochirus)	-	CE 50 : = 13 299 mg/l (48 h, Daphnia magna)
Alcool éthylique 64-17-5	-	CL 50 : 12,0 - 16,0 ml/l (96 h, Oncorhynchus mykiss) CL 50 : 13 400 à 15 100 mg/l (96 h, Pimephales promelas) CL 50 : > 100 mg/l (96 h, Pimephales promelas)	-	CL 50 : 9 268 - 14 221 mg/l (48 h, Daphnia magna) CE 50 : 2 mg/l (48 h, Daphnia magna)
EDTA tétrasodique 64-02-8	-	CL 50 : = 41 mg/l (96 h, Lepomis macrochirus) CL 50 : = 59,8 mg/l (96 h, Pimephales promelas)	-	-

**Persistence et dégradabilité** Aucune donnée connue.

**Bioaccumulation** Aucune donnée connue.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05
Alcool éthylique 64-17-5	-0,35

**Autres effets indésirables** Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (p. ex., appauvrissement de l'ozone, potentiel photochimique de création d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement planétaire) n'est attendu de ce composant.



### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination des lingettes</b>	Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas jeter dans les toilettes.
<b>Élimination d'emballage</b>	Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni tenter de recharger ce contenant. Éliminer en conformité avec tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.
<b>Classification comme déchet dangereux dans l'État de Californie</b>	Ce produit au moins une substance homologuée par l'État de la Californie comme étant un déchet dangereux.

Les contenants vides peuvent retenir certains résidus du produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire.

### 14. Renseignements sur le transport

<b><u>DOT</u></b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b><u>TMD</u></b>	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
<b><u>MEX</u></b>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<b><u>OACI (air)</u></b>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<b><u>IATA</u></b>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<b><u>IMDG</u></b>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<b><u>RID</u></b>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<b><u>ADR</u></b>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
<b><u>ADN</u></b>	Non réglementé comme marchandises dangereuses.

### 15. Informations réglementaires

#### Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange

##### Règlement international

**Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Ne s'applique pas

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Ne s'applique pas

**La Convention de Rotterdam** Ne s'applique pas

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>LIS/LES</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>ENCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>IECSC</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>KECL</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>PICCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.
<b>AICS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour connaître l'état de conformité à l'inventaire.

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques, article 8(b), inventaire

**LIS/LES** - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques notifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales des États-Unis**

**SARA 313**

Article 313 du titre III de la Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (États-Unis) de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique qui est assujettie aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du code des réglementations fédérales (Code of Federal Regulations [CFR], États-Unis), partie 372.

**Catégories de danger, SARA 311/312**

Si ce produit répond aux critères de déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau, titre 40, CFR, partie 370, consulter la section 2 de la présente FS pour obtenir les classifications appropriées. Selon le règlement modifié au titre 40, CFR, partie 370, la déclaration EPCRA, partie 311/312, relativement au niveau II pour l'année civile 2017 devra refléter les classifications de danger mises à jour.

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (titre 40, CFR, partie 122.21 et titre 40, CFR, partie 122.42).

**CERCLA**

Tel qu'il est fourni, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (titre 40, CFR, partie 302) ou de la SARA (titre 40, CFR, partie 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X

Alcool éthylque 64-17-5	X	X	X
-------------------------------	---	---	---

Voir le numéro d'enregistrement de pesticide de l'EPA 9480-13

## 16. Autres renseignements

**NFPA** Dangers pour la santé 0 Inflammabilité 3 Instabilité 0 Propriétés physiques et chimiques -

**HMIS** Dangers pour la santé 0 Inflammabilité 3 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Clé ou légende des abréviations et des acronymes utilisés dans la fiche signalétique

Légende Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MPT	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation, peau

### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour préparer la FS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency, États-Unis  
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)  
EPA (Environmental Protection Agency)  
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)  
U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act  
U.S. Environmental Protection Agency High Production Volume Chemicals  
Food Research Journal  
Hazardous Substance Database  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Classification SGH - Japon  
Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)  
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)  
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (États-Unis)  
Base de données PubMed de la National Library of Medicine (NLM PUBMED) (États-Unis)  
National Toxicology Program (NTP) (États-Unis)  
Chemical Classification and Information Database (CCID) (Nouvelle-Zélande)  
Publications liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
Publications liées aux substances chimiques produites en grande quantité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
Ensemble de données de dépistage (EDD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 10 septembre 2021

**Date de révision** 9 juillet 2024

**Note de révision** 4.

### Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont, à la date de sa publication, exacts au meilleur de notre connaissance et de notre information. Les renseignements donnés sont conçus uniquement pour guider dans la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ni une norme de qualité. Les renseignements se rapportent uniquement au produit particulier qui est visé; ils peuvent ne pas être valides pour un tel produit lorsqu'utilisé en association avec une autre substance ou dans le cadre d'un autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**